

Parcours Aménagé de Formation Initiale “Tous Droits Ouverts”



En cours de formation de l'enseignement secondaire
Il est une modalité du Parcours Aménagé de Formation Initiale



Il s'adresse en priorité à **des élèves** de lycée professionnel de plus de 15 ans, **scolarisés et repérés** comme étant en situation de **décrochage scolaire avéré** (absentéisme chronique, absence d'intérêt pour la formation suivie...), pour lesquels les **solutions** proposées par le **GPDS** depuis le début de l'année scolaire **n'ont pas abouties**.

Les élèves de lycée général et technologique et de collège (à partir de 15 ans avec autorisation préalable du DASEN) peuvent aussi en bénéficier.

Permettre aux élèves en situation de décrochage avéré d'avoir **accès à des dispositifs** d'accompagnement et de formation **portés** par un des **partenaires de la PSAD**, en **conservant** les **droits** et les **aides** liés à leur qualité d'élève tout en bénéficiant également de ceux associés au parcours suivi dans la structure d'accueil (sous condition d'éligibilité).



Sécuriser le parcours dans la formation d'origine ou au sein d'une structure partenaire.

Au cours du premier trimestre et tout au long de l'année, **dans le cadre du GPDS**, les établissements **repèrent** les élèves qui présentent des risques de décrochage. Ils leur **proposent** toutes les solutions possibles au sein de l'établissement pour les remotiver.

Si le décrochage se confirme malgré cet accompagnement, un PAFI TDO (qui est une modalité du PAFI) peut lui être **proposé pour 4 mois maximum** en lien avec les partenaires locaux, le réseau FOQUALE et la PSAD.

Une **contractualisation** doit être mise en place entre l'établissement, le jeune et ses représentants ainsi qu'un ou des partenaires des structures d'accompagnement, d'insertion et de formation à temps plein ou en organisation hybride.

Cette convention permettra de **désigner un référent de parcours** au sein de l'établissement et de la structure d'accueil, de formaliser des objectifs individualisés et les modalités d'organisation.

Un **suivi régulier** et une information de l'équipe pédagogique et des membres du GPDS sur l'évolution de la situation de l'élève sont nécessaires tout au long du parcours.

Un **bilan d'évaluation des compétences acquises** doit être réalisé et plus particulièrement en cas de retour dans la formation d'origine qui doit être **préparé**.

L'élève **reste inscrit** dans son MEF d'origine **en sélectionnant PAFI TDO** dans la rubrique “dispositifs de personnalisation des parcours” de l'onglet scolarité de la BEE (dates d'entrée/sortie à préciser).



- Personnels volontaires PACTE “Détection et prise en charge des élèves en décrochage”
- Acteurs du GPDS, de la MLDS, du réseau FOQUALE
- Partenaires de la PSAD dont la Mission Locale du secteur de l'établissement (convention établissement/partenaires)



Nombre de jeunes inscrits en PAFI-TDO.